



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20260420

Domaine : 7.5.2

Date de convocation : 27 mars 2026

Date de l'affichage : 27 mars 2026

Date d'affichage de la délibération : 3 avril 2026

Objet : 20 – Subventions « transports et entrées de musées » aux établissements scolaires : répartition des crédits et versements 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Joëlle MARTINEZ, Akim BOUKDOUR, Edwina ETORE (à partir de 20h28), Alexandre KARADJINOV, Jennifer THEUREAUX, Olivier FOURCHES, Tatiana PUSKAS, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Aude PINARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Claude LASSE, Chantal BAGGIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Manuela DUBOIS, Philippe HENDRICKX, Jean-Luc LURON, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Jean-Yves KOUIDRI, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Elène JAILLON, Elodie MARTIN, Jaffa AZIS, Jack-Tomy NKENZI, Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS (jusqu'à 20h28)
- Madame Eva LEMPICKI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Monsieur Mathis CONTASSOT a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ

Madame Audrey JESPAS a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 29 (jusqu'à 20h28), 30 (à partir de 20h28)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Edwina ETORE, adjointe au maire chargée de l'Education,

VU le Code de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal,

CONSIDERANT les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2026,

CONSIDERANT la volonté de favoriser la visite de musée aux enfants des écoles de la commune,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20260402-20260420-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de l'attribution de subventions transports et entrées de musée aux coopératives des écoles à hauteur de 60 € par classe pour 57 classes en élémentaire et 32 classes en maternelle (dont les classes ULIS et TED), soit un montant total de 5 340 €, pour l'année 2025-2006, réparti de la façon suivante :

Ecole	Nombre de classes	Subvention	Ecole	Nombre de classes	Subvention
H. Fillette maternelle	3	180 €	H. Fillette élémentaire	6	360 €
P. Neruda maternelle	6	360 €	P. Neruda élémentaire	9	540 €
Challe/LR	7	420 €	L. Rayes	11	660 €
Bois maternelle	3	180 €	Bois élémentaire	9	540 €
Dix Arpents maternelle	4	240 €	Dix Arpents élémentaire	9	540 €
Grillon maternelle	4	240 €	Grillon élémentaire	6	360 €
Simone Veil maternelle	5	300 €	Simone Veil élémentaire	7	420 €
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>1920 €</b>		<b>57</b>	<b>3 420 €</b>

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France